



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

**Objet de la délibération**

**ACQUISITION D'UN GARAGE PRIVE RUE DU DOCTEUR LAENNEC (M.  
BANASIEWICZ RICHARD)**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2018.01.006**

**ACQUISITION D'UN GARAGE PRIVE RUE DU DOCTEUR LAENNEC (M. BANASIEWICZ RICHARD)**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

La Ville a engagé une véritable réflexion sur l'aménagement urbain à intervenir entre le giratoire de l'hôpital et la Place De Gaulle.

Les premières études menées dans le cadre de la démolition de l'ancien hôpital ont permis de définir les grandes orientations d'urbanisation suite à la démolition de ce dernier et très prochainement du Crédit Agricole, avant l'émergence de nouvelles réalisations sur ces emprises foncières libérées.

L'une d'entre elle consiste à créer une véritable ouverture sur la Basilique et son jardin depuis l'Avenue de la Libération et ainsi réinventer l'espace public dans ce secteur recomposé. Cet objectif qualitatif passe irrémédiablement par la démolition de quatre garages vétustes et le déplacement d'un transformateur électrique.

Des contacts ont donc été pris avec les différents propriétaires à cet effet. A cette issue, il s'avère que l'un des garages, appartenant au Crédit Agricole, sera démoli. Un second, propriété de Monsieur BANASIEWICZ Richard, cadastré section AV n° 231 (21 m<sup>2</sup>) pourrait faire l'objet d'une cession à la Ville. En ce qui concerne les deux autres, des discussions sont en cours.

Le prix de cession est fixé à 12 650 €, hors frais d'acte, ces derniers restant à la charge de la Ville.

La Commission Ville, lors de sa séance du 15 novembre 2017, a émis un avis de principe favorable quant à cette démarche d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'accord de cession en date du 11 octobre 2017 transmis par Maître LE CAGNEC, notaire à Lorient,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 15 novembre 2017,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 08 janvier 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 10 janvier 2018,  
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ APPROUVE le principe de cette acquisition.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte concernant l'acquisition de ce garage au prix de 12 650 €, à intervenir en l'étude de Maître LE CAGNEC, Notaire à Lorient.
- ➔ DIT QUE les frais d'acte seront à la charge de la Ville.

→ DIT QUE la dépense de 14 000 € sera inscrite au Budget au compte 610 0201 2111.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
André HARTEREAU